

Dans votre journal de décembre 2022...

A la une ...	P.1
Des artistes sur la commune	P.2
Délibérations des conseils municipaux	P 3/4/5
Le SIVOS	P. 6
Le site internet de la Mairie	P. 7
Le forum et la parole aux associations	P.8/9/10/11
En bref, état civil	P.12

Chères Dégagnacoises,
Chers Dégagnacois



J'espère que vous avez passé un agréable été au sein de notre village.

L'année 2022 a été marquée par l'installation d'un city-stade à la place de l'ancien terrain de tennis, qui permet à nos jeunes de se retrouver tout en s'amusant.

Je rappelle à chacun que les édifices publics tels que notre monument religieux et notre complexe sportif ne sont pas présents pour être dégradés. J'invite donc les utilisateurs à respecter ces lieux pour le bien-être de tous.

Nous vous remercions pour votre participation au marché de producteurs qui se déroulait chaque vendredi sur la place du village.

Nous félicitons le Comité des fêtes qui a su mettre de l'ambiance avec le festival Electro au mois de juillet et la traditionnelle fête votive au mois d'août. N'oublions pas, la soirée aligot-saucisse qu'ils ont organisé afin de débiter la période hivernale.

Pour 2023, de nouveaux projets sont en cours. La rénovation de l'école qui accueillera, désormais, les enfants du RPI de la maternelle au CM2 suit son cours. La maison de la nature située à côté du Jardin Bourian sera bientôt prête à vous recevoir.

De la même façon que pour les naissances où un cadeau est offert à tout nouveau-né dans la commune, j'ai le plaisir de vous annoncer que la municipalité a décidé de renouveler, pour cette fin d'année, les coffrets cadeaux offerts à nos aînés ayant 85 ans et plus.

Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année.



Le Maire et son équipe municipale



RAPPEL

Nous vous rappelons qu'une permanence est assurée le Samedi matin de 10h à 12h par vos élus.

Les informations collectées seront transmises dès le lundi matin à Monsieur le Maire.

JOYEUSES FÊTES

Comme chaque année, la place de Dégagnac est décorée pour les fêtes de fin d'année.

Pour conserver la magie de Noël, la commune s'est équipée de nouvelles illuminations. Ce nouveau matériel de dernière génération LED permet une consommation maîtrisée d'énergie. Vous pouvez profiter de ce spectacle jusqu'en janvier.

Les élus ont invité les habitants de la commune à venir partager un vin chaud ou un chocolat chaud le vendredi 2 décembre.

Les Dégagnacois sont venus nombreux profiter de ce moment convivial.

Merci à tous de votre présence.



Les Artistes



Diplômé de l'école des Arts et Décoration, originaire de Bruxelles, Marc Barbay est arrivé sur notre commune depuis un an et demi et a élu domicile au Mas de Flory. Artiste accompli, Marc Barbay force le respect par son parcours: peintre, photographe, auteur de nombreux livres et sculpteur-monteur.

Il a fondé la Maison de l'Image qui est un lieu culturel en Belgique. Ses nombreux voyages autour du monde lui ont permis d'exécuter d'innombrables clichés de paysages et de portraits. Il est aussi l'auteur d'un livre de photos en noir et blanc sur les gens de Namur.

M. Barbay a pour projet d'ouvrir, sur notre commune, un atelier d'art pour, d'une part, exposer ses œuvres et ses 400 appareils photos ! Cet espace sera aussi destiné à tous, amateurs et professionnels de tous univers, jeunes, étudiants, seniors de tous les secteurs de l'art.

Nous lui souhaitons de pouvoir réaliser ce beau projet.



Contact : lemasdeflory@gmail.com www.lemasdeflory.com



Patrick Loyer est né à Paris

Il a étudié dans une école d'ébénisterie d'art, à l'école Boule, puis à l'École Supérieure des Arts Appliqués.

En 1970, il arrive dans le Lot, à Luzech, où il se forme au métier de sculpteur sur bois auprès d'un meilleur ouvrier de France.

Ensuite, départ pour Revel, cité du meuble d'art où il restera 10 ans.

Monsieur Loyer a participé à de nombreuses restaurations (les portes de la Mairie de Gourdon, des sculptures au château de Bridoire) ainsi qu'à des créations (les armoiries du village de Dégagnac, l'autel de l'église Saint Vincent de Dégagnac).

Il a travaillé dans différents châteaux en France et à l'étranger.

En 2008, il a obtenu le classement de l'Oustal Del Pech Usclat au patrimoine artistique.

Il a obtenu de nombreuses récompenses pour son travail, comme le diplôme de Maître d'Art Sculpteur en 2009.

Depuis 2016, il consacre sa vie à l'étude de l'architecture et du patrimoine. Vous pouvez découvrir son travail (maquette de Beynac, cité de Carcassonne ...), M. Loyer vous racontera sa vie consacrée toute entière à l'art.

Contact : 05 65 41 56 67



Délibérations des conseils municipaux :

Le compte rendu des conseils municipaux est disponible et consultable en mairie et sur le site, degagnac46.fr.

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2022

Demande de subventions



- **CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)** est un organisme investi d'une mission d'intérêt public. Il a pour objectif de promouvoir la **qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement** dans le territoire départemental. L'architecture, les paysages et le patrimoine sont d'intérêt public.

le montant de la cotisation s'élève à 60€ pour la commune, vote à l'unanimité.

- **Amicale des sapeurs-pompiers de Salviac** : Monsieur le Maire demande que deux élus ne prennent pas part au vote car ils sont concernés par cette requête. Ils quittent la salle.

Les membres du conseil, à l'unanimité, décident d'attribuer la somme de 300 €.

Site internet de la Mairie



La société contactée est NET15 basée à Aurillac.

La formule préconisée pour la taille de DEGAGNAC est une formule avec la création de 25 pages de contenu avec personnalisation du visuel et formation de 2h au site.

Monsieur le Maire rappelle le coût HT de 2590 €.

A ce coût, il faut intégrer un abonnement pour le transfert, la gestion du nom du domaine, l'hébergement, la mise à jour automatique et continue de l'outil WebSee et le certificat SSL.

Les membres du conseil acceptent ce devis et autorisent Monsieur le Maire à engager la dépense.

Dotation aux provisions douteuses

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire pour les établissements publics.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité :

- d'opter à compter de l'exercice 2022, pour le calcul des dotations aux provisions des créances douteuses, à partir de la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter le recouvrement ;
- de constituer, chaque année à compter de l'exercice 2022, une provision pour créances douteuses en fonction des restes à recouvrer ;
- et précisent que cette provision fera l'objet d'un examen annuel, suite à la transmission par le Comptable Public, d'un état des restes à recouvrer et la provision constituée pourra être reprise à hauteur des recouvrements réalisés ;
- d'inscrire les crédits correspondants .

SIVOS



Approbation des statuts du SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) de Degagnac, Lavercantière, Rampoux, Thédirac et sollicitation auprès de Mme la Préfète pour sa création au 01/01/2023.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOÛT 2022

Dans le cadre du traditionnel marché des producteurs du pays du Lot, le conseil adhère à l'association pour la somme de 300 €/an. Les membres du conseil, à l'unanimité, acceptent cette dépense.

Illuminations de Noël :

Le devis demandé à la société BLACHERE ILLUMINATION pour les décorations de Noël s'élève à la somme de 1975.57 €. Approuvé par 8 pour et 5 abstentions.



Convention de partenariat relative à l'organisation de l'accompagnement du transport scolaire : la Région Occitanie organise un service de transport scolaire sur le RPI Dégagnac-Lavercantière-Rampoux -Thédirac et participe financièrement (à hauteur de 50%) à la présence d'un accompagnateur. Accord unanime du conseil municipal.

Adhésion au service remplacement et missions temporaires, mise en place par le centre de gestion de la fonction territoriale du Lot : l'objectif de cette adhésion est de palier aux absences momentanées des agents. Accord unanime.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022



Partage de la taxe d'aménagement

La Taxe d'Aménagement (TA) est un impôt local perçu par les communes et le département. Elle concerne les opérations de construction, reconstruction et agrandissement d'un bâtiment, les installations ou aménagements de toute nature, nécessitant l'obtention d'une autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, autorisation préalable).

Elle est due par le bénéficiaire de l'autorisation. Cette taxe unique (1.25%), instituée par la loi du 29 décembre 2010, composée d'une part communale et d'une part départementale, a remplacé les multiples taxes et participations locales d'urbanisme en vigueur jusqu'alors.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité adopte le principe de reversement d'une part de 0,10% de la part communale de taxe d'aménagement à la Communauté de communes Cazals-Salviac, comme suit : Part communale 1,15% part EPCI 0,10%

Eclairage terrain de boules

Monsieur le Maire donne lecture des deux devis reçus pour l'éclairage du terrain de boules situé à proximité de la salle des fêtes de DEGAGNAC.

Ent. Jacques ARPAILLANGE pour un montant HT de 1 102.07 €, et

Ent. ALLEZ pour un montant HT de 1 472.91 €.

Après discussion, les membres du conseil municipal, par :13 voix pour et 1 abstention, acceptent de retenir le devis de l'entreprise Jacques ARPAILLANGE et autorisent Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette opération.

Règlement intérieur

Il est nécessaire, pour la commune de Dégagnac, de se doter d'un règlement s'appliquant à l'ensemble du personnel communal. Ce règlement a pour objectif de garantir un traitement équitable des agents et de faciliter l'application des règles et prescriptions édictées par le statut de la fonction publique territoriale.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte le règlement intérieur à l'unanimité, dit que le règlement intérieur entrera en vigueur le 15 octobre 2022, décide de communiquer ce règlement à tous les agents et donne pouvoir à M. le Maire pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2022



Désignation des délégués au sein du SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire)

Il convient de nommer deux délégués titulaires et un délégué suppléant pour la représentation de la commune au SIVOS. En accord avec l'ensemble du conseil municipal, Messieurs Frédéric THOMAS et Yves LAVERGNE sont désignés délégués titulaires, et Madame Catherine PETIT, déléguée suppléante.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette désignation.

Désignation d'un correspondant incendie et secours

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal d'un courrier en date du 14 octobre 2022 demandant désignation d'un correspondant incendie et secours au sein de la commune.

Après délibération, Monsieur Hervé ROQUES est désigné à l'unanimité.

Cadeaux aux aînés de la commune

Le conseil propose que l'âge des bénéficiaires passe de 87 ans à 85 ans. Il sera donc distribué par les conseillers municipaux un coffret cadeau à toute personne de plus de 85 ans dans le mois de décembre.

Après discussion, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent la proposition.



Convention relative à la participation aux frais de fonctionnement de l'école de Gourdon (année 21-22)

Monsieur le Maire indique qu'un enfant est scolarisé en classe ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire) et un autre enfant en CE2.

Après échange, le montant de la participation de la commune de DEGAGNAC sera de 851.16 € correspondant aux frais de fonctionnement pour l'enfant scolarisé en classe ULIS. (la commune ne disposant pas de classe ULIS). Accepté à l'unanimité.

Concernant la participation aux frais de scolarité pour l'enfant scolarisé en CE2, vu que cet enfant peut être accepté sur le RPI, le conseil municipal refuse à l'unanimité de participer aux frais de scolarisation.

Eclairage public parking école de DEGAGNAC

Un devis a été demandé à la FDEL pour l'extension de l'éclairage public suite à l'aménagement des abords de l'école.

Le montant HT de la dépense s'élève à la somme totale de 9 146 €.

La participation restant à la charge de la commune est de 65 % soit 5915 €.

Après discussion des membres du conseil municipal, ce devis est accepté à l'unanimité.

UN TERRAIN MULTISPORT POUR PERMETTRE À TOUTES ET TOUS DE SE RETROUVER AUTOUR DU SPORT



C'est un beau cadeau que Dégagnac a offert à sa jeunesse, aux familles et aux touristes qui peuvent profiter, tout près du plan d'eau, d'un espace de détente et de loisir. Installé dans l'ancien espace du terrain de tennis, cet espace s'adresse à tous.

C'est un véritable lieu de rencontres et de partages pour les habitants de la commune et également l'occasion de faire cohabiter les différentes générations sur un même espace et de favoriser les rencontres.

Profiter de cet équipement, c'est aussi le respecter : pas d'escalade, pas de jeux dangereux, ou de dégradations diverses.

Ce terrain pensé pour tous les âges et tous les niveaux, est utilisable par les scolaires, les petits groupes sportifs, voire même des groupes d'amis qui souhaitent se retrouver autour d'une partie de sport. Il ne vous reste plus qu'à en profiter!

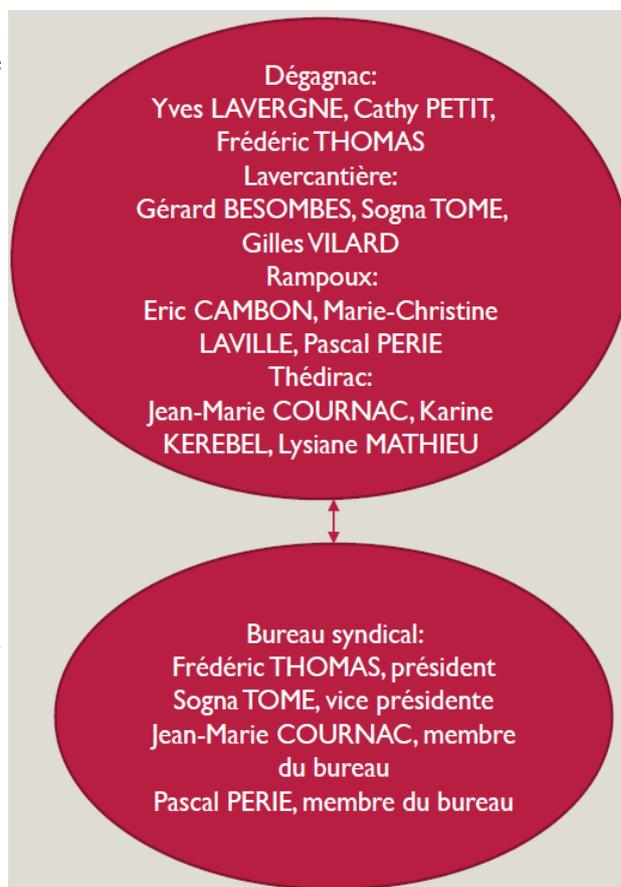
SIVOS : Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire

Suite à la décision d'agrandir l'école de Dégagnac afin d'accueillir les enfants du Regroupement Pédagogique Intercommunal, il a été décidé de créer un S.I.V.O.S (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire).

Les communes de Dégagnac, Lavercantière, Rampoux et Thédillac se sont engagées dans la démarche et un groupe de travail a été constitué avec des élus de chaque commune. Après plus d'un an de travail, le S.I.V.O.S a été créé par arrêté préfectoral le 7 octobre 2022. Son comité syndical sera composé de conseillers municipaux des 4 communes.

Le S.I.V.O.S gèrera, pour le compte des communes adhérentes, le budget de fonctionnement scolaire et périscolaire et se substituera aux communes dans la gestion de l'école.

L'ensemble des agents missionnés pour l'école, sera rattaché au SIVOS afin d'assurer un accueil de qualité, que ce soit en terme d'aide pour la classe maternelle (ATSEM), des garderies du matin ou du soir, du service des repas, de la surveillance de la pause méridienne, de l'entretien des locaux mais aussi de l'accompagnement dans le bus scolaire.



Le S.I.V.O.S n'intervient pas sur la partie éducative.

C'est un projet fédérateur impliquant les 4 communes mais aussi toutes les équipes municipales.

Nous attendons désormais avec impatience
la nouvelle école!



La commune de DEGAGNAC se dote d'un site internet

Le site internet de la Mairie de Dégagnac est en ligne.

Vous y accédez en tapant
« **degagnac46.fr** »

dans votre moteur de recherche.

Il se compose de 4 rubriques :

1/ mairie

- tout ce qui concerne le conseil municipal (élus, commissions)
- publications des bulletins municipaux
- les différentes démarches et services, tarifs communaux, salles des fêtes, urbanisme.

2/ vivre à Dégagnac

- jeunesse et scolarité (école, cantine, garderie...)
- vie pratique (demandes en ligne d'actes, inscription sur les listes électorales)
- économie et santé (artisans, commerçants et professionnels de santé).

3/ découvrir la commune

- les loisirs (associations, actualités de la commune)
- le tourisme (hébergements)
- le patrimoine communal en images et les sentiers de randonnées.

4/ contact et accès

- numéros de téléphone de la Mairie, de l'école, de l'agence postale
- heures d'ouverture de la mairie et permanence des élus

Vous avez la possibilité d'envoyer des mails à votre mairie en vous identifiant .



En plein cœur des paysages de la Bouriane, Dégagnac est un paisible village, traversé par les ruisseaux du Céou, de l'Ourajou, du Palazat et du Rivalès, village ponctué par de nombreux sentiers pédestres, VTT et équestres. Tout au long de l'année, la commune s'anime grâce à des manifestations incontournables pour ses habitants : le marché des producteurs de pays, le vide-grenier, la fête votive, les estivales.

degagnac46.fr



Atteinteur de la
Bouriane



Le forum des associations de Dégagnac

Le samedi 17 septembre, la municipalité de Dégagnac a mis à l'honneur ses associations avec l'organisation du 2^{ème} forum qui leur est dédié. Ce dernier s'est déroulé, aux abords de la salle des fêtes, sous le soleil en présence d'élus municipaux et de Frédéric Gineste, vice-président du conseil départemental.

Quoi de plus agréable que de rire, de bouger ou de se détendre en ce moment !

On pouvait, par exemple, faire connaissance avec Sigrid Cholin, nouvellement installée sur la commune. Après une fête votive réussie, le comité des fêtes nous a régalé lors d'une soirée aligot-saucisse animée.

Le président de « La boule dégagnacoise », Hervé Roques, et les boulistes ont proposé des démonstrations et initiations de boules lyonnaises tout au long de l'après-midi.

Rejoignez le « club de rire lotois » pour passer un moment convivial et libérateur. Les membres se retrouvent chaque mercredi à 18h30 à la salle des jeunes à Dégagnac.

Mme Rouzier représentait le Cercle de l'Amitié qui continue d'organiser des manifestations pour nos aînés : loto, noces d'or... Les jardiniers bourians, qui organisaient le même jour un de leur stage mensuel « du grain au four, on fait notre pain », étaient également présents pour présenter les nombreuses activités de l'association.

« Ça marche » vous a donné rendez-vous le 25 septembre pour leur fête à la salle de l'Ostal. Les activités de l'association sont nombreuses : marches, temps de lecture, théâtre et séances de Qigong Taïchi.

Nous n'oublions pas les autres associations qui dynamisent notre commune et accompagnent aussi les habitants de Dégagnac et des alentours. Vous n'avez plus qu'à faire votre choix et nous vous donnons rendez-vous pour le prochain forum en septembre prochain."

L'actualité des associations de la commune

MAISON DE LA NATURE

Au Jardin Bourian on échange sur les pratiques de jardinage mais pas que !

Au mois d'août, 24 personnes ont donné une semaine de leur temps pour la réalisation d'un chantier participatif à la Maison de la Nature. Ce bâtiment public est construit par la communauté de communes Cazals-Salviac, pour accueillir les actions d'éducation à l'environnement, au développement durable et à la transition écologique et énergétique. Durant 2 semaines des bénévoles de l'Association les Jardiniers Bourians se sont portés volontaires pour se mettre en cuisine et assurer la gestion des repas et le bien-être des participants sur le chantier.

Les enduis de corps, type torchis, sur les murs intérieurs en paille ont été réalisés avec la formatrice professionnelle Isabelle Melchior, permettant aux habitants de s'investir dans la vie publique et de se former à des techniques qui participent à la transition écologique. Les enduits de finition sont programmés pour fin janvier.

Le bâtiment prend forme et l'association s'en réjouit, l'accueil du public jeune, adolescents et adultes s'en trouvera plus facilité pour assurer les activités multiples durant l'année : club nature, ateliers-goûters, stages, chantiers, rencontres, accueils des écoles...

Regardez le programme sur jardinbourian.org

Renseignements : 06 18 34 96 34



ÇA MARCHE !

L'association « Ça Marche » et sa présidente Geneviève Dolley vous propose plusieurs activités :

- **la marche** : le mardi et le dimanche matins
- **le qi gong et le taïchi** : le lundi matin et le mercredi après-midi
- **le « Pocket Théâtre »** : les répétitions ont lieu le mercredi après-midi.

Il nous régale d'une pièce à chaque fête de Ça Marche mais organise aussi des représentations extérieures.

-**la section cuisine** confectionne des plats « maison » pour tous lors de nos fêtes ou assemblées générales.

Le qi gong est une activité de santé basée sur la respiration associée à des mouvements lents et ciblés qui permettent de faire circuler l'énergie dans notre corps et en nourrir les organes.

Le taïchi est pratiqué dans le même esprit que le qigong. (et non en sport de combat).



Le pocket théâtre



YOGA



Sigrid CHOLIN

Nouvellement installée à Dégagnac, je vous propose depuis septembre des cours de YOGA collectifs & individuels !

Besoin de renouer avec vos propres ressources intérieures, ou simple recherche d'une pratique physique pour un mieux-être, quelles que soient les raisons qui vous y mènent, le cours collectif invite chacun et chacune à prendre une respiration, un temps à la fois léger et profond, pour exercer sa force, sa souplesse, son équilibre et son attention au monde. J'ai à cœur de vous accompagner dans ce cheminement passionnant !

Rdv à la salle de foot de Dégagnac, les lundis, de 19h à 20h15. J'accompagne individuellement des personnes en situation d'isolement, de perte de confiance, de détresse ou de fragilité passagère.

Ce peut-être un cadeau à offrir à quelqu'un dont vous sentez qu'un coup de pouce en douceur pourrait lui faire du bien...

Vous trouverez des renseignements sur mon site internet Chakinan.

Contact : <http://chakinan-yoga.fr/nf>
ou bien par téléphone, au 06 52 25 53 13.

L'Association des Parents d'Elèves du RPI

Cette année encore, l'APE organise plusieurs manifestations au profit des écoles du RPI :

- Au mois d'octobre, elle a organisé une vente de madeleines Bijou.
- Cette année, un loto sera organisé à l'OSTAL le dimanche 19 mars 2023. A vos cartons !
- Au début du mois de mai, ce sera une vente de sacs isothermes avec les dessins de tous les enfants qui sera proposée.
- Et pour clôturer l'année scolaire, la traditionnelle kermesse se déroulera à l'Ostal. La date reste encore à définir.

Nous vous remercions de leur réserver un accueil chaleureux lors de leur visite.

N'oublions pas que les fonds récoltés sont destinés à financer les transports des différentes sorties organisées par les enseignantes, ainsi que l'achat des livres offerts aux enfants à l'occasion de la fête de Noël.



PERSONNE & BÊTE »

Pour sa 1ère année d'existence, l'association « Personne & Bête » a pu commencer à intervenir auprès des jeunes collégiens lotois en situation de décrochage scolaire. Accompagnée de son équipe de 5 chiens, Marion Colombi, l'éducatrice en charge du projet, a ainsi imaginé en lien avec les différents partenaires, des actions à destination de jeunes des collèges de Cahors, Castelnau Montratier, Figeac, Salviac, Luzech.

Par des activités avec les chiens, des problématiques comme le respect des autres, le respect des règles, les difficultés d'attention et de concentration, l'isolement...ont pu être abordées avec les jeunes.

Les projets sont en cours de développement avec l'Education Nationale, mais également avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Parallèlement, l'association diversifie ses actions auprès des jeunes et des familles, avec par exemple des séances de Prévention aux risques de morsure ou encore des journées thématiques sur la connaissance des chiens.

N'hésitez pas à les contacter pour plus d'informations: www.personneetbete.fr



LE YOGA DU RIRE

1 minute de rire = 10 minutes de rameur !!!

Un club de rire = 1 groupe de personnes + 1 animateur + 1 série d'exercices inspirés du yoga et rythmés par le HOHOHAHAHA : c'est la MEDITATION DU RIRE

Maité : 06 72 23 47 87

Vincent : 06 20 41 61 93

www.clubderirelotois.fr rire46@aol.com

Club de rire Lotois

La respiration

La digestion

La douleur

Le système musculaire

L'intellect

La mémoire

Travail des muscles du visage, de l'abdomen

La communication avec soi et autrui

Le système cardio-vasculaire

Le système neuro-hormonale

Le système immunitaire

Le sommeil

L'humeur

L'émotionnel

La confiance en soi

L'estime de soi

L'énergie

Séances les mercredis à 18h30
salle du terrain de foot - DEGAGNAC

06.72.23.47.87
www.clubderirelotois.fr

06.20.41.61.93
rire46@aol.com



LE COMITE DES FÊTES

Le comité des fêtes tient, encore une fois, à remercier tous les Dégagnacois pour leurs générosité et fidélité durant nos divers événements.

Nous vous présentons un bilan de toutes les activités réalisées cette année.

Pour commencer, de nombreux participants (marcheurs, coureurs et vététistes) ont réalisé **le trail**. Son objectif est de découvrir ou redécouvrir nos paysages et notre patrimoine dégagnacois. Pour finir le parcours et pour reprendre des forces, nous offrons le tourin cuisiné par les membres de l'association.

Cette année a notamment permis de réaliser un projet inédit : **l'Electro Festival**. Son organisation, du commencement du projet jusqu'à sa réalisation, a été remarquable. Nous félicitons tous les bénévoles qui ont contribué à cet événement novateur !

Notre **fête votive**, précédée d'un **vide grenier** a encore été un véritable succès que ce soit au niveau des repas, des soirées, des feux d'artifice... mais aussi grâce aux **jeux inter-villages** réalisés dans la bonne humeur. Merci à tous d'avoir répondu présents.

Merci également à tous les habitants qui nous accueillent, chaque année, convivialement, pour les **aubades** !

De plus, nous avons organisé un repas à la salle des fêtes de l'Ostal. Son plat principal était : **aligot / saucisse**. Le groupe **Pop Rock : Mad Dogs** animait l'apéritif dinatoire. Un grand merci à Vincent qui nous aide énormément et qui nous guide dans la préparation de ces différents repas.

Pour clôturer l'ensemble des événements, vous avez pu profiter du **loto** du 3 décembre sur le thème Noël.

L'assemblée Générale du Comité des Fêtes, s'est déroulée le 19 novembre. A l'issue de cette assemblée tous les membres actifs et bénévoles ont partagé un apéritif dinatoire à l'Auberge Sans Frontière.

Le Comité des fêtes est, sans cesse, à la recherche de bénévoles afin d'apporter des idées novatrices et de nous aider lors de nos différents événements tout au long de l'année.

Nous remercions sincèrement tous les bénévoles qui permettent d'organiser et de réaliser l'ensemble des événements ainsi que toutes les personnes qui se déplacent, qui assistent et qui permettent de pérenniser ces événements en y participant d'année en année.

A l'année prochaine pour une nouvelle programmation !

Les présidents

Mathieu Vigié et Baptiste Thomas

Les trésoriers:

G. Cullinane (C. Petit)

Les secrétaires :



Assemblée Générale

LE CERCLE DE L'AMITIE

Après deux années en sommeil (COVID oblige) nous avons repris nos activités, repas choucroute, os de canards, deux escapades d'une journée en juin dans le Cantal et en septembre en Aveyron, un loto et une Belote. Tous venus renflouer notre trésorerie.

Nous finirons l'année avec un repas paëlla le 17 décembre 2022.

L'AG est prévue le 15 janvier 2023 à la salle des fêtes de Salviac. Si cela vous tente, vous pouvez nous y rejoindre.

Renseignements : 06 40 06 69 83

Bonnes fêtes de fin d'année.



LE MARCHÉ DE PRODUCTEURS

Le marché 2023 se prépare.

Nous vous sollicitons par le biais d'un questionnaire (en annexe) pour répondre aux mieux à vos attentes.

ETAT-CIVIL

Décès	Mariages
VERN Bernadette née PUZIA le 18/06/2022	PUISEUX Chloé et GROSSET Thomas le 10/09/2022-
BALMES Bernard le 21/07/2022	PACS
AUSSEL Micheline née FARNER le 21/07/2022	WEYTENS Anaïs et LEGROS Bruno le 08/10/2022
LEFEVRE Lucien le 09/08/2022	COLOMBI Marion et SOL Alexandre le 12/11/2022
GUITARD Pierre le 27/09/2022	Naissances
BORDES René le 07/10/2022	CRUNEL Raphaël le 10/07/2022
AUSSEL Charles le 21/10/2022	POMPIER Arya le 19/11/2022
CASSAN Raymonde née COSTE le 22/10/2022	
DELPECH Georges le 04/11/2022	
DHIOS Francis le 19/11/2022	
FONTANEL née SILLAC Augusta le 13/12/2022	

Bonnes fêtes de fin d'année

